

# Récidiviste, le dernier agresseur de Marie-Neige Sardin sera jugé à Bobigny

Nous avons donc créé l'association « [Vivre et travailler en paix au Bourget](#) » afin de soutenir Marie Neige dans son combat quotidien et d'avoir une visibilité officielle. Suite à cela, nous avons pu rencontrer le Sénateur Maire du Bourget le 12 novembre au matin avec un membre de l'association. Le but de cette rencontre était d'aborder l'ensemble des faits minant la vie de Marie-Neige, femme commerçante, et pour lesquels la mairie pourrait être concernée. Par soucis de discrétion, voici les principaux que nous pouvons révéler :

-Le dernier agresseur de Marie Neige (tentative d'étranglement) a été arrêté grâce à son ADN et il passera en jugement ce mercredi 21 novembre à 13h30 au tribunal de Bobigny. Il s'avère qu'il avait agressé pendant la même période estivale la fleuriste dont, malgré la proximité géographique et la situation de femme isolée, la plainte a été classée sans suite sans qu'aucun lien n'ait été fait avec les deux agressions de Marie Neige.

-Cette dernière subit un harcèlement quotidien de la part de certains habitants, allant du crachat aux insultes en passant par l'obstruction de sa devanture pour incommoder les clients de la librairie. Comment la mairie, grâce aux fameuses caméras de surveillance, peut-elle informer au plus tôt la police municipale ?

-La boutique n'est plus assurée qu'au minimum puisqu'aucun assureur ne veut la prendre. La vitrine cassée a coûté 4 000 euros et cela a été pris sur les fonds de Marie Neige. Comment faire pour éviter cela et que la dernière librairie soit fermée à cause de dégâts commis par des voyous ?

Le maire s'est engagé à faire le point avec la police municipale pour limiter au maximum toute forme de harcèlement. En outre, il a proposé que nous rencontrions tous le préfet Lambert (du 93) afin que Marie Neige puisse parler autant de son expérience que des difficultés qu'elle rencontre avec les institutions. La mairie et l'association ont donc envoyé une demande séparée au Préfet pour mettre en place celle dernière. De plus, le Maire va se renseigner pour savoir comment réassurer la librairie et s'il y avait une possibilité éventuelle de prise en charge de la vitrine cassée.

Nous verrons dans le temps si les engagements seront tenus mais force est de constater qu'un dialogue semble s'établir. De son côté Marie Neige, pour son cadeau de Noël, aimerait bien recevoir une petite cocarde bleu blanc rouge de la part de ses soutiens éloignés !

Donc si vous voulez lui écrire ou adhérer à l'association (10 euros), voici les coordonnées :

Librairie Sardin

31 Avenue Jean Jaurès  
Le Bourget

Pour ceux qui le peuvent, soyez présent mercredi 21 novembre à 13h30 au tribunal de Bobigny pour la soutenir face à son agresseur et pour montrer à la justice que le peuple est avec elle.

A bientôt.

**Sébastien Langlois**